

Le 22 juin 2020

Par SDÉ et courriel

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Joelle Cardinal
Avocate

Affaires juridiques - Hydro-Québec
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Cardinal.Joelle@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité (BAL-002-3, BAL-005-1, COM-001-3, FAC-001-3 et FAC-003-4).
Votre dossier : R-4104-2019 - Notre dossier : R058875 JOT**

Chère consœur,

Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau dans ses fonctions de coordonnateur de la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »), dépose par la présente les suivis de la décision D-2020-067 (la « **Décision** »).

Le Coordonnateur dépose ainsi les normes de fiabilité BAL-002-3, BAL-005-1, COM-001-3, FAC-001-3, FAC-003-4, et leurs Annexes Québec dans leurs versions française et anglaise, comme pièces **HQCF-5, documents 1 et 2**.

Il dépose également conformément à la Décision le *Glossaire des termes et des acronymes relatifs aux normes de fiabilité*, dans leurs versions française et anglaise, comme pièces révisées **HQCF-3, documents 1 et 2**. Le Coordonnateur souligne à la présente formation que le Glossaire tel que déposé ce jour comprend l'ajout des termes ALR et ALR pour le Québec ayant été déjà approuvés par la décision D-2020-066 dans laquelle la Régie se disait satisfaite des définitions proposées par le Coordonnateur pour ces termes¹. Le Coordonnateur dépose également une liste de pièces révisée.

Veillez recevoir, chère consœur, nos salutations,

(s) *Joelle Cardinal*

JOELLE CARDINAL, avocate

c. c. Intervenants (par courriel seulement)

¹ D-2020-067, [para 30](#) et ss.